



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Toulouse, le 17 mars 2014

La rectrice de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Mesdames et Messieurs les enseignants

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie – directrices et directeurs académiques des
services départementaux de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les membres des corps
d'inspection

Monsieur le directeur du CRDP de Midi-Pyrénées

Monsieur le directeur de l'ESPE de l'académie de
Toulouse

Rectorat

**Inspection
Pédagogique Régionale**

Dossier suivi par
Didier Agar
Inspecteur Pédagogique
Régional de Langue et
culture occitanes

Téléphone
05 61 17 72 16
Fax
05 61 17 72 11
Mél.
ipr@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP 7203
31073 Toulouse cedex 7

Objet : La Charte de la laïcité à l'Ecole en occitan. Carta de la laïcitat a l'Escòla.

Références :

-circulaire n° 2013-144 du 6-9-2013, BO N° 33 du 13/09/2013

-articles L312-10 et L312-11 du code de l'éducation relatifs aux enseignements de langues régionales

La Charte de la laïcité à l'Ecole est une référence majeure pour faire connaître, comprendre et partager les principes et valeurs qui fondent notre République.

Pour que la Charte prenne tout son sens aux yeux des élèves, les notions fondamentales qu'elle met en jeu (citoyenneté, croyance, culture, devoir, discrimination, droit, égalité, laïcité, liberté, religion, République) doivent pouvoir être abordés dans le cadre des enseignements, avec le concours de toutes les disciplines.

Aussi, afin que les enseignements de langue et culture régionales dispensés dans notre académie contribuent pleinement à cet objectif, j'ai souhaité que la Charte soit déclinée en occitan et que des ressources issues de la culture occitane soient proposées aux enseignants dans ce domaine.

Ces supports, présentés en version bilingue, s'adressent non seulement aux enseignants d'occitan des différents niveaux mais aussi aux professeurs d'autres disciplines désireux d'intégrer des éléments de langue et culture occitanes dans leurs enseignements, conformément à l'article L312-11 du code de l'éducation. Ils permettront ainsi un croisement de disciplines tout à fait souhaitable : enseignement moral et civique, langue(s), histoire, arts, EPS, ...

Le texte occitan de la Charte, ainsi que les ressources documentaires qui seront progressivement enrichies, sont accessibles grâce au lien suivant :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/>

(onglet Occitan, rubrique Laïcité à l'école)



Je remercie tous ceux qui contribueront, chacun à son niveau de responsabilité, à la réussite de ce projet.

La rectrice de l'académie de Toulouse



Hélène Bernard

2/2

PJ : affiche et dépliant « Carta de la laïcitat a l'escòla »